PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2022

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Arnaud ELGOYHEN, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre TRANIER, Christel PALIS, Isabelle BEAUVAIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Jean-Marc AGUERRE

Absents :

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

Martine SOUQUET : « Tout d'abord, Dominique Boyer m'avait demandé, lors d'un précédent conseil municipal, quel était l'attributaire du marché des fournitures et de ramettes de papier de l'Agglomération. J'ai su hier qu'il s'agissait de Bureau Vallée à Gaillac.
J'ai aussi reçu une question écrite de monsieur Aguerre à qui je vais répondre. Tout d'abord, je voulais juste lui préciser que dans la mesure où j'ai enlevé une délégation à un adjoint, l'article L 2122-18 4e alinéa du code général des collectivités territoriales précise, et je le cite : "lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, il est tenu de convoquer sans délai le Conseil municipal afin que celui-ci se prononce sur le maintien de l'adjoint dans ses fonctions." C'est pour cela que j'ai réuni ce Conseil municipal rapidement, puisque c'est la loi, il fallait le faire rapidement.
Monsieur Aguerre m'interroge aussi sur les subventions aux associations. Nous sommes en train d'y travailler, et elles seront votées au prochain conseil municipal qui se tiendra début juin.
Pour l'association l'Antre Deux, bien sûr, je ne vais pas donner de réponse ce soir. Sachant que cette année, je pense qu'ils n'ont pas fait de demande de subventions.
Par contre, Francis Ruffel avait eu une demande de la part de Mille et Une Récup et du Garage solidaire pour des problèmes de trésorerie. Aussi, je vous propose, si vous le voulez bien, que nous ajoutions une délibération à l'ordre du jour pour octroyer un acompte de subvention à ces deux associations. »

Jean BATAILLOU : « Juste pour compléter l'objet de la question écrite : celle-ci concernait une demande d'avance sur les subventions aux associations. Donc, nous nous félicitons que vous ayez retenu cette proposition et que le Conseil puisse délibérer dessus. Merci. »

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

1e Versement d'un acompte sur les subventions 2022

Rapporteur : Martine SOUQUET

Madame le Maire propose à l'assemblée de verser un acompte à valoir sur la subvention définitive qui sera attribuée au titre de l'exercice 2022 aux associations suivantes :

- Mille et Une Récup	5 000 €uros
- Garage Solidaire	2 000 €uros

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Martine SOUQUET *:* « Nous allons passer à la délibération pour laquelle nous sommes réunis ce soir. Vous l'avez compris, j'ai un désaccord de gouvernance avec une de mes adjointes, et j'ai perdu un petit peu sa confiance. De ce fait, je lui ai retiré sa délégation. D'ailleurs, elle le reconnaît elle-même, puisqu'elle nous a envoyé à tous un message où elle parle bien de désaccord.
Je précise que le retrait de la délégation est une décision à caractère réglementaire, et cette décision, qui ne présente pas le caractère d'une sanction, n'a pas à être précédée d'une procédure contradictoire et n'a pas à être motivée. Comme je l'ai dit tout à l'heure, après le retrait d'une délégation, il faut réunir rapidement le Conseil municipal pour voter pour ou contre le maintien de la fonction d'adjoint de l'intéressée.
Certains élus m'ont demandé un vote à bulletin secret. Qui est d'accord pour organiser le scrutin de cette façon ? Il faut que le tiers des participants soit d'accord. Je constate que le tiers est largement atteint. »

Marie MONTELS : « Je souhaiterais que nous parlions, madame le Maire, de ces points de désaccord, afin d'en savoir un peu plus, puisque c'est un peu l'objet de ce vote. »

Martine SOUQUET : « nous n'allons pas tout exposer ici publiquement. Comme je l'ai dit, le fait d'enlever une délégation est une décision à caractère réglementaire qui ne présente pas le caractère d'une sanction, et n'a pas à être précédée d'une procédure contradictoire préalable ni à être motivée. »

Marie MONTELS : « Cela concerne, malgré tout, la légitimité de mon poste d'adjointe, sur laquelle l'ensemble des conseillers municipaux vont devoir s'exprimer. Du coup, j'attends votre réponse. »

Martine SOUQUET : « nous avons un désaccord dans la gouvernance, depuis le début. Mais je ne vais pas tout évoquer ici en public en faisant une liste. »

Marie MONTELS : « c'est dommage, cela m'intéresserait. Par ailleurs, je vous ai envoyé un message cet après-midi pour vous demander s'il était possible d'avoir un temps de parole à la fin du Conseil municipal, après le vote. Je n'ai pas eu de réponse. Vous me l'accordez ? »

Martine SOUQUET: « Après le vote, bien sûr. »

Gabriel CARRAMUSA *:* « Je voudrais vous dire que nous n'allons pas participer au vote. Je vais m'en expliquer, en mon nom et en celui d'Agnès Meroni. Nous estimons que la décision qui va être prise relève plus du fonctionnement, ou plutôt du dysfonctionnement de votre groupe en interne.
Par contre, je suis sincèrement inquiet pour les quatre ans qu'il nous reste avant la fin du mandat, puisque ces histoires commencent à ressembler à une mauvaise comédie. Ce n'est pas très sérieux. Nous sommes élus depuis moins de deux ans et nous en sommes déjà à trois couacs majeurs au niveau de votre majorité. Je rappelle le premier, il s'agit de monsieur Gausserand, qui a été élu maire à l'unanimité par votre groupe, et ce, malgré les risques que vous connaissiez tous, puisqu'il a été déclaré inéligible trois mois après. Nous avons donc dû réélire un nouveau maire, vous, madame Souquet. Le deuxième couac, quelques mois après : vous écartez une première conseillère municipale pour des divergences de fond et vous lui retirez sa délégation. Aujourd'hui, vous nous demandez de voter pour ou contre le maintien de madame Montels à son poste d'adjointe. Cela fait beaucoup. Alors, encore une fois, même si nous considérons que cela relève de vos relations en interne, et qu'il est difficile pour nous, groupe d'opposition, d'avoir un avis éclairé sur vos divergences, nous constatons que votre majorité manque de cohésion. Visiblement, il y a des divergences profondes entre vous, et depuis le début du mandat. Notre crainte, c'est que ces divergences s'accentuent encore plus après le vote d'aujourd'hui, et nuisent à la bonne administration de la ville.
En conclusion, ce que je vous demande simplement madame le Maire, dans l'intérêt des Gaillacois et pour la bonne marche de l'administration de la commune, c'est de revoir rapidement le mode de fonctionnement au sein de votre majorité, parce que si vous ne le faites pas, j'ai bien peur que nous ayons d'autres conseils municipaux sur le même sujet, pour les mêmes raisons. Nous estimons que ce n'est pas une priorité pour les Gaillacois, qui attendent des élus des mesures fortes, des actions concrètes, pour faire face à l'urgence sociale, climatique et démocratique. J'en ai terminé. »

Martine SOUQUET: « Monsieur Carramusa, j'ai quand même des personnes dans mon groupe sur lesquelles je peux absolument compter, et le travail est fait et bien fait. Nous avons réalisé beaucoup de choses et nous allons continuer. N'ayez pas peur, les projets sur le développement durable, la

transition écologique, la mobilité, tout cela va se poursuivre pendant ces quatre années. Ensuite, monsieur Carramusa, je me permets de vous rappeler que les petits problèmes de cet ordre existent dans tous les groupes. Vous-même, vous étiez au départ avec monsieur Domenech. Après, vous avez rejoint le groupe de madame Bonello, et puis un beau jour, vous vous êtes séparés. Donc, avant de nous donner des leçons, balayez devant votre porte. »

Gabriel CARRAMUSA : « Loin de moi l'idée de vous donner des leçons. Je constate simplement qu'une bonne partie de votre équipe était déjà en place depuis 2014. C'est tout, et je m'inquiète sincèrement. »

Thomas DOMENECH : « Juste pour apporter un éclaircissement, puisque j'arrive dans la discussion malgré moi. Ce n'est pas ça : il a préféré aller avec madame Bonello plutôt qu'avec monsieur Domenech. »

Corinne DARAMANI : « Madame le Maire, mes chers collègues, pour rappel, le maire doit se mettre au service de l'intérêt général. Il doit représenter tous les habitants de sa commune, sans exception et sans distinction. Il se doit de faire respecter les valeurs de liberté, égalité, fraternité qui figurent au fronton de sa mairie, ainsi que les droits fondamentaux tels que la liberté d'expression ; il s'avère aujourd'hui que celle-ci est mise à mal. En effet, madame Montels ayant eu l'audace, que dis-je, le culot de vouloir défendre des projets pour lesquels elle a été élue, de demander de la transparence sur des dossiers importants, se voit aujourd'hui retirer sa délégation, et c'est ce qui se joue ici ce soir, le maintien ou non de son poste d'adjointe. En qualité de membre de l'opposition, je tiens aujourd'hui à lui apporter tout mon soutien. Il n'est pas acceptable que les valeurs de notre République soient ainsi bafouées ; parce que ce qui se joue ici, effectivement, ce n'est pas simplement la délégation ou pas, le travail ou pas, c'est vraiment un problème de fond en fait, c'est un problème de liberté d'expression. Quand on n'est pas d'accord avec vous, et j'en ai fait les frais, soit on reçoit une demande de démission, soit on se voit écarté du groupe. Ce n'est pas acceptable. »

Martine SOUQUET : « Un maire doit avoir toute confiance en ses adjoints, sinon je ne vois pas comment il peut travailler. Je ne donnerai, Marie, qu'un seul exemple, puisque tu me l'as demandé : quand Francis Ruffel à la politique de la ville, Christian Pero à l'action sociale et Philippe Issard au CCAS ont voulu créer un pôle social, ils ont eu la très bonne idée de vouloir associer à cette démarche la démocratie participative, en intégrant Claire Villeneuve, et le développement durable en t'intégrant. Tu as refusé d'y aller. »

Marie MONTELS : « Effectivement, parce que je ne voyais pas l'intérêt de faire partie de ce pôle, qui n'allait pas favoriser le portage des projets, alors que je travaillais très bien en direct avec l'agent concerné. Ce n'était pas être contre votre politique, madame le Maire, c'était être contre une organisation à propos de laquelle je pensais avoir une certaine liberté, tout simplement. »

Martine SOUQUET: « Mais cela montre que tu n'étais pas dans le groupe. »

Marie MONTELS : « Mais le poste d'adjoint pour lequel j'ai été élue ne se rapporte pas à des décisions d'organisation. On parle de projet politique, c'est tout l'intérêt. »

Martine SOUQUET : « nous avons a eu de gros désaccords. Nous allons passer au vote à bulletin secret. Vous avez l'isoloir, vous avez l'urne. Il faut désigner deux assesseurs, je propose Francis Ruffel et Jean Bataillou, si vous êtes d'accord. »

Jean BATAILLOU *:* « En principe vous m'associez à madame Guille, mais je suis content de travailler avec monsieur Ruffel. »

I. ADMINISTRATION GENERALE

1. Proposition de maintien ou non de Mme Marie MONTELS dans ses fonctions d'adjointe au maire

Rapporteur : Martine SOUQUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

VU la délibération du 1er octobre 2020 constatant l'élection de madame Marie MONTELS en qualité d'adjointe au maire,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 5 octobre 2020 portant délégation de fonction à madame Marie MONTELS pour intervenir dans les domaines du développement durable, de la mobilité et de la transition écologique,

VU l'arrêté du 20 avril 2022 retirant à Marie MONTELS les délégations de fonction énumérées ci-dessus afin de préserver la bonne marche de l'administration municipale,

VU l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales établissant que ***"lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions",***

Madame le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Mme Marie MONTELS dans ses fonctions d'adjoint au maire.

La majorité des conseillers présents ayant approuvé le vote à bulletin secret, il est proposé aux élus de choisir parmi les deux possibilités suivantes :

- Pour le retrait des fonctions d'adjoint
- Pour le maintien des fonctions d'adjoint

Résultat du vote :

Nombre de votants : 31

RETRAIT : 18 MAINTIEN : 7 VOTE BLANC : 6 NON VOTANTS : 2

Marie MONTELS : « J'ai un texte à lire, je vous demande de bien vouloir me laisser le temps de pouvoir m'exprimer puisque je n'ai pas eu l'opportunité de le faire avant, et que je n'aurai pas l'opportunité certainement de le faire après.
Chers collègues, chers Gaillacois, je suis heureuse que cette instance délibérante existe, car au-delà de son formalisme administratif, cette assemblée permet, normalement, de s'exprimer librement.
Je prends acte de la décision du Conseil municipal, qui n'est que la conséquence purement administrative de la sentence brutale et autoritaire prononcée par madame le Maire, le retrait par arrêté le 22 avril dernier, de ma délégation développement durable, transition écologique et mobilité. Une délégation pour laquelle je me suis investie, profondément attachée à l'engagement que j'ai pris auprès des Gaillacois et des Gaillacoises, au sein de notre groupe Gaillac nous rassemble. De toute évidence, au vu des abstentions et des votes contre ce retrait, la décision de madame le Maire ne fait pas l'unanimité au sein de notre groupe, et ce malgré les consignes sans équivoque que mes collègues ont reçues ces derniers jours. Je précise que je n'ai eu aucune possibilité de m'exprimer au sein du groupe, les réunions demandées ayant été refusées, ce qui me semble être un abus de pouvoir significatif. L'union fait la force, mais à mon sens, l'union ne se fait pas par la force. Je regrette que mes colistiers aient eu à se positionner aujourd'hui sans avoir été consultés préalablement sur les conséquences de cette décision. Ce retrait de délégation est une humiliation publique dont la forme me heurte profondément. Mais je resterai factuelle malgré mon émotion. Une décision brutale, un ordre du jour unique, le processus est cruel. Imaginez seulement ce que je ressens à titre personnel, mais aussi au regard de mon engagement.
Notre groupe a connu des secousses avec le départ de sa tête de liste au lendemain d'une réélection. Il a fallu ensuite plusieurs mois pour qu'une relation apaisée se créée avec madame le Maire. Manque de confiance manifeste de sa part envers une jeune élue, jugée ouvertement trop proche de l'ancien maire répudié ; mais aussi, embarras de la transversalité de ma délégation, pour certains adjoints qui ne souhaitent pas partager leurs dossiers, et dont les délégations sont devenues des chapelles impénétrables ; et pour ma part, difficultés à, je cite, entrer dans le rang, car j'avais besoin de comprendre les projets et de questionner les orientations. La crise, même étouffée, non dite, était bien là.
Mais nous avons appris à travailler ensemble et avons su trouver une relation apaisée, comme l'atteste l'un des messages de madame le Maire, envoyé il y a quelques semaines, me remerciant de

la sincérité de nos échanges. Cependant, je me suis aperçue que mes questions, pourtant légitimes de la part d'une adjointe, sur des sujets stratégiques, restaient mal accueillies. Oui, j'estime légitime d'être consultée lors des arbitrages budgétaires. J'ai soulevé cette absence de partage lors d'une réunion de groupe. Je n'ai pas pu me satisfaire de la réponse “on n'a pas eu le temps”. Et pourtant, j'ai été solidaire avec le groupe et j'ai voté ce budget 2022. Oui, j'ai demandé pourquoi, au-delà des dossiers de gestion quotidienne, nous n'étions pas consultés et associés à des décisions importantes, comme le retour du festival des lanternes en 2022 à Gaillac, proposé récemment à madame le Maire, mais refusé, arbitrairement, sous couvert d'arguments sortis de leur contexte et sans aucun avis du groupe, alors qu'il s'agissait bien d'un projet de mandat. Oui, je pense que le débat, les échanges d'idées, la co-construction sont au cœur de notre mission d'élus ; ils permettent d'enrichir nos projets et de représenter tous les Gaillacois. Oui, je me suis abstenue sur le vote de subvention exceptionnelle à l'Ukraine, après avoir voté en faveur de la motion de soutien au peuple ukrainien. Ce n'était pas un vote contre, mais une abstention motivée. Je pense en effet, comme d'autres l'ont exprimé au sein du groupe, que les Gaillacois ont participé à l'effort par les différents niveaux de fiscalité. J'estimais aussi prioritaire d'imaginer une aide au pouvoir d'achats des Gaillacois, en complément des actions de solidarité, collecte de dons et accueil des familles, que nous nous devions de mener naturellement pour le peuple ukrainien. Une abstention que j'avais justifiée lors d'une réunion préparatoire au Conseil municipal et qui devient, j'en ai peur, le prétexte idéal à mon éviction. Il est manifestement regrettable que les valeurs de solidarité et d'humanité invoquées par madame le Maire au sujet de ce peuple, ne soient pas appliquées au sein même de son groupe. Pourtant, j'ai poursuivi la mise en œuvre des projets durables auxquels nous nous sommes engagés. Chacun de vous a pu prendre connaissance du compte-rendu de la dernière commission du développement durable, qui vous a été présenté par madame le Maire lors du dernier Conseil, alors que j'étais souffrante. Je ne comprenais pas l'empressement de cette présentation, qu'il me tenait pourtant à cœur de faire moi-même. Tout s'éclaire aujourd'hui.

Après trois semaines de silence de la part de madame le Maire, malgré mes différentes relances, et une fois le vote du budget acquis en Conseil municipal, celle-ci m'a fait connaître, par téléphone, sa décision de me retirer ma délégation pour les motifs suivants, je cite : “si je n'ai pas de griefs d'ordre personnel à ton encontre, et encore moins lieu de me plaindre de la qualité de ton travail, je crains malheureusement que nos désaccords fréquents sur des points essentiels ne nuisent à la cohésion de groupe et à l'esprit d'équipe.” Des mots choisis, pesés. Elle m'a demandé alors de démissionner pour je cite “partir la tête haute”. J'ai bien sûr refusé. Je n'ai pas à baisser la tête, madame le Maire.

Malgré le peu de moyens humains que l'on m’a octroyés, je suis fière du bilan de ma délégation, de la dynamique impulsée et partagée avec les agents municipaux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour mener à bien ces projets, grâce à une prise en compte durable dans les grands projets comme Lentajou ou la rénovation de l'avenue Foch, grâce à la reconnaissance durable de notre territoire avec l'obtention du label Territoire Bio engagé, malgré la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation populaire au travers des actions de ramassage de déchets, des animations à venir dans les quartiers prioritaires, ou la pose prochainement d'une table pédagogique valorisant la biodiversité au quai Saint-Jacques ; et enfin, grâce à une véritable dynamique sur le plan des mobilités et des déplacements doux avec le comité des usagers et la mise en place prochaine de la zone 30. Nous avons aussi créé le Festival Méli vélo, qui répond aux attentes des Gaillacois, que nous avons consultés, et dont la deuxième édition sera inaugurée dans quelques jours.

Oui madame le Maire, vous avez raison, nos désaccords existent sur certains points. Oui, je pense que la démocratie participative est au cœur de l'action politique. C'est pourquoi, malgré vos réticences, j'ai animé un comité des usagers pour une mise en place partagée de notre politique de mobilité douce. Oui, je suis convaincue que les questions durables, écologiques, environnementales et sociales sont une urgence, notamment avec les crises qui se succèdent. Le budget 2022 aurait certainement dû refléter ces urgences en reculant au second plan, pour une fois, la sécurité et le patrimoine, certes importants, mais à juste proportion. Oui, je souhaite honorer la confiance des Gaillacois en réalisant les projets pour lesquels nous avons été élus. Reprendre la main sur le jeu ne vous permet pas de redistribuer les cartes sans que ce soit un hold-up politique. Oui, je suis favorable à la transparence de l'action municipale et à l'information des conseillers municipaux, notamment en matière de gestion équitable de l'administration des ressources humaines et d'aide à la décision sur les projets municipaux. Ce partage d'idées ne menace en rien la cohésion du groupe, bien au contraire. J'appelle cela la démocratie. Ces valeurs me sont chères. J'ai d'ailleurs consulté les élus sur

chacune de mes actions, créé des groupes de travail thématiques avec eux pour des décisions enrichies et partagées.
Votre décision unilatérale ne va pas dans le sens de la démocratie. Vos positions abruptes et non concertées ne sont pas toujours le reflet de votre groupe. J'espère sincèrement que vous reverrez vos méthodes et parviendrez à plus d'ouverture pour éviter le délitement d'un groupe réduit au silence, pour stopper les départs des agents municipaux et porter l'ambition que Gaillac, que les Gaillacois attendent pour notre ville, troisième ville du Tarn.
Je vous remercie madame le Maire, de reconnaître la qualité de mon travail, mais suis profondément blessée et déçue que ce retrait brutal de délégation intervienne au moment même où plusieurs projets que j'ai portés, cités plus haut, vont se réaliser. Je regrette également que votre posture, alimentée par une vision passée de certains de vos proches conseillers élus, ne vous ait pas permis de voir la richesse de nos différences. Je me suis engagée comme nous tous dans un groupe nommé Gaillac nous rassemble, dont le fondement est le rassemblement d'énergies, de différences, d'horizons politiques, pour faire émerger une véritable dynamique pour notre ville et pour les Gaillacois.
Je remercie les nombreux soutiens, choqués et indignés, reçus à l'annonce du retrait de ma délégation au sein du groupe et au-delà. Ils m'ont permis de surmonter la violence et l'injustice de cette annonce. Je remercie également, par leur vote de ce soir, les élus, certes minoritaires, mais qui ont eu à cœur de défendre les valeurs démocratiques de notre République, droit fondamental et précieux, qui reste de toute évidence fragile. Je vous remercie. »

Martine SOUQUET : « je ne vais pas épiloguer, je voulais simplement signaler que je t'ai convoquée pour un entretien, avant de te téléphoner ; tu n'as pas voulu venir, tu as refusé. Ça, c'est la première chose. Deuxièmement, tu parles du festival des lanternes : tu n'es vraiment pas gênée. C'est Paul Salvador qui a reçu un appel de monsieur Gausserand, concernant la possibilité de refaire le festival des lanternes à Cap découverte. Monsieur Salvador lui ayant répondu que Gaillac serait un meilleur choix, il m'a demandé si j'acceptais cette proposition. Je lui ai répondu qu'il n'en était pas question. Or, vous, vous étiez au courant ; ce n'est pas Paul Salvador qui vous a mise au courant, c'est donc monsieur Gausserand. »

Marie MONTELS : « Le problème madame le Maire n'est pas là. »

Martine SOUQUET : « Alors si monsieur Gausserand avait quelque chose à demander pour organiser un festival des lanternes, c'est lui-même qui devait venir me le demander ! »

Marie MONTELS : « Non, madame le Maire, là, on ne parle pas de monsieur Gausserand, je vous parle d'un problème sur lequel vous n'avez pas consulté le groupe et pris une décision de façon arbitraire. C'est un projet de mandat. »

Martine SOUQUET : « Le maire a changé. »

Marie MONTELS : « Pourquoi ne consultez-vous pas votre groupe politique sur des questions importantes ? »

Martine SOUQUET *:* « Quand vous parlez des projets de développement durable, et j'en terminerai là, le projet de Lentajou a débuté en 2018, tu n'étais pas là. « Je rando je ramasse », c'est Isabelle Beauvais qui a eu l'idée de le faire. La zone 30, c'est moi qui l'ai lancée. La démocratie participative, ce n'est pas à toi de t'en occuper mais c'est à Claire Villeneuve. »

Marie MONTELS : « Mais la question n'est pas là madame le Maire. Vous détournez le problème de fond. »

Martine SOUQUET *:* « Je m'arrête là. Je vous remercie tous pour votre présence. Bonsoir à tous. »

L'ORDRE DU JOUR EST EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19h50